

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 1<sup>er</sup> décembre 2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 24 novembre 2022

Date et heure du C.C.A.S. : 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Secrétaire de Séance : Hélène PINSON

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 1

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 2

Nombre de votants : 7

**PRÉSENTS** : Mme Marie-Laure EVAIN, M. Eric MARTIAL, Mme Nathalie ATHIMON, Mme Aline DURAND-Mme Hélène PINSON, M. Lionel PERRIGUEY

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Emmanuel TERRIEN

**ABSENT** : M. Pierre-Alain ORIOT

**REPRÉSENTÉ** : Mme Dominique CHARGÉ donne pouvoir à Mme Marie-Laure EVAIN

Mme Marie-Laure EVAIN, vice-présidente du C.C.A.S., ouvre la séance à 19h.

Madame Hélène PINSON est désignée secrétaire de séance.

## 1) Approbation du procès-verbal du C.C.A.S. du 20/09/2022

*Le procès-verbal du CCAS du 20 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.*

## 2) Délégations exercées par le président et la vice-présidente du C.C.A.S. depuis le dernier conseil d'administration :

Etude dossier 6-2022 : M. G L.

Bon alimentaire de 60 euros remis le vendredi 14 octobre 2022

Bon alimentaire de 60 euros remis le vendredi 28 octobre 2022

## 3) Suivi des dossiers en cours :

Exposé du dossier de M. G L à l'assemblée : suite au décès en août 2022 de sa co-locataire (qui était également son ex-femme), Monsieur G s'est retrouvé dans une situation financière fragile. En effet, il a dû assumer deux loyers avec une retraite insuffisante pour assurer l'ensemble de ses charges. Monsieur a pris rendez-vous avec une assistante sociale de l'EDS de Sainte Luce S/Loire. Cette dernière a sollicité le CCAS pour une remise de deux bons alimentaires en attendant que Monsieur perçoive la pension de réversion de son ex-femme. Depuis novembre, c'est chose faite et Monsieur G peut assurer l'ensemble de ses charges en attendant de trouver un logement avec un loyer plus modéré. Le CCAS l'accompagne dans sa recherche de logement social.

Pas d'autre demande ou d'entretien depuis le dernier Conseil d'Administration.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 1<sup>er</sup> décembre 2022

## 4) MSM Transport Solidaire : gratuité de l'adhésion et revalorisation frais de défraiement

Mme Marie-Laure EVAÏN, Vice-Présidente du CCAS, expose aux membres de la commission que le règlement intérieur du service « Mobilité Transport Solidaire Malvien », acté par délibération n°2022\_07\_02 doit être modifié.

Pour rappel, une cotisation annuelle de 5 euros est demandée aux bénéficiaires pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 et une indemnité de défraiement de 0.35 euros par kilomètre avec un forfait de 3 euros pour un trajet inférieur à 10 kilomètres.

Cependant, lors de la réunion du 15 novembre 2022, l'ensemble des acteurs du MSM (Mobilité Solidaire de Mauves) ont, à la majorité, souhaité la gratuité de l'adhésion annuelle et une augmentation de l'indemnité de défraiement.

Il est proposé au Conseil d'intégrer au règlement du service ces modifications qui favorisent un recours accru au service mis en place et permettent une juste indemnisation des chauffeurs bénévoles au regard de l'augmentation du coût des carburants.

Vu l'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale,

Vu l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide la gratuité de l'adhésion annuelle aux bénéficiaires et l'augmentation de l'indemnité de défraiement payée par les bénéficiaires au profit des chauffeurs bénévoles, à 0.40 cts d'euros par kilomètre avec un forfait de 3.50 euros pour un trajet inférieur à 10 kilomètres (article 6.4 du règlement intérieur)

Il approuve la modification en ce sens du règlement intérieur du service de mobilité solidaire et ce, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

## 5) Questions diverses

**Téléthon** : présentation du programme

**UDAF 44** (bus itinérant) : L'aménagement du bus n'étant pas encore terminé, la première permanence aura lieu le mercredi 7 décembre après-midi en mairie. Information sur le LDDM bulletin municipal et sur les réseaux sociaux. Affichage. Possibilité d'être accompagné sans ou avec rendez-vous.

**Mutuelle Complémentaire Santé** : une réunion publique sera organisée avec les 4 organismes rencontrés, courant mars. A confirmer.

**Colis de Noël** : 6 foyers recevront un colis. Cette année, « Nature de Chêne » qui s'est chargé également des colis des aînés, assure la préparation. Les bénéficiaires seront reçus par Karine GUERIN afin de faire également un point sur leur situation actuelle.

Super U fera un don d'un jouet pour le seul enfant bénéficiaire.

**Clos de la Marchandière** : visite prévue d'un appartement témoin, le jeudi 15 décembre de 15h à 19h

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 1<sup>er</sup> décembre 2022

---

**Tarification solidaire :** information du passage du plafond maximum d'accès au dispositif de 600 euros à 900 euros de quotient familial. Ce qui se traduit par la modification du seuil actuel dit « réduit 2 » pour passer de la tranche 501-600 à la tranche 501-750. Création d'un quatrième seuil entre 751 et 900 euros avec 30% de réduction. Cette évolution est prévue au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Planning des Conseils d'Administration 2023 à réaliser.

**Prochaine réunion : Jeudi 12 janvier 2023**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45


CONFIDENTIEL

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Fait à Mauves-sur-Loire, le 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Le secrétaire de séance, Hélène PINSON



| NOM       | PRENOM       | FONCTION   | EMARGEMENT  |
|-----------|--------------|--|---|
| TERRIEN   | Emmanuel     | Maire, président du C.C.A.S                              | Absent excusé   |
| EVAIN     | Marie-Laure  | 2 <sup>ème</sup> maire adjointe, vice-présidente du CCAS |   |
| CHARGÉ    | Dominique    | Conseillère municipale                                   | Donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN   |
| MARTIAL   | Eric         | Conseiller municipal                                     |  |
| PINSON    | Hélène       | Conseillère municipale                                   |  |
| DURAND    | Aline        | Représentante des associations de retraités              |  |
| ATHIMON   | Nathalie     | Représentante de la MSA                                  |  |
| PERRIGUEY | Lionel       | Représentant des personnes handicapées                   | Absent  |
| ORIoT     | Pierre-Alain | Représentant de l'U.D.A.F.                               |  |